

24 août 2017 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Suppression des contrats aidés : oui nous avons raison d'exiger l'emploi statutaire !

Au cœur de l'été, et sans qu'aucune réflexion préalable n'ait été menée, le gouvernement, par la voix de sa ministre du travail déjà à l'œuvre pour casser 120 ans de droits, a annoncé vouloir diminuer drastiquement le nombre de contrats aidés pour 2018 sans aucune perspective de créations d'emploi dans le secteur privé comme dans le secteur public.

La Fédération CGT des Services publics condamne cette brutalité et assure les personnels concernés, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes de sa détermination pour lutter contre cette nouvelle attaque qui va laisser demain plusieurs centaines de milliers de personnes glisser dans une précarité encore plus grande.

Depuis le début de ces contrats aidés, quel qu'en soit le nom, la CGT dénonce la précarité et l'utilisation abusive faite d'exonérations de cotisations en faveur des patrons. D'ailleurs, les effets sur le chômage de ces contrats sont plus que controversés. Pour 2017, le gouvernement prévoit 293 000 contrats aidés contre 459 000 en 2016.

Face aux décisions politiques des élus locaux de restreindre depuis quelques années, le recrutement d'emploi public statutaire, plusieurs missions de services publics, dont certaines obligatoires, ne peuvent plus être exercées. Les premières victimes de cette situation sont bien sûr les populations.

Depuis de trop nombreuses années, et en prenant le prétexte de la réduction des dépenses publiques et la baisse des ressources des collectivités territoriales (suppression de la taxe professionnelle, réduction drastique de la Dotation globale de fonctionnement...), les élus ont usé et abusé des contrats précaires aidés financièrement principalement par l'État par rapport aux emplois pérennes de fonctionnaires. Cela constituait à la fois une « main d'œuvre à bon marché » et trop souvent un élément électoraliste.

Aujourd'hui les résultats sont là : sur l'île de la Réunion, la rentrée scolaire a été retardée pour cause de personnels manquants dans le périscolaire et la restauration. Ces missions essentielles n'auraient jamais dû être confiées à des personnels précaires dont les postes étaient financés par une aide exceptionnelle et non pérenne de l'État, mais bien à des fonctionnaires à statut dont les postes sont financés par le budget de la collectivité.

Les associations vont également être sévèrement impactées par cette décision. Et au regard des missions de services publics qu'elles peuvent exercer au titre d'une collectivité, ce sont encore une fois les usagers qui vont être tributaires de cette décision gouvernementale.

Cela correspond à ce que la CGT dénonçait pendant la campagne des élections du printemps dernier. Macron et son gouvernement n'ont guère attendu pour s'attaquer aux plus précaires et aux services publics.

Pour répondre aux besoins de services publics toujours grandissants, notre organisation CGT revendique :

- aucun licenciement de contrats aidés sans que ne soit proposée une solution pérenne permettant d'accéder à l'emploi statutaire ;
- des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation ;
- la mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers ;
- la pérennité de l'emploi pour les personnels impactés par le nouveau décret portant sur les rythmes scolaires ;
- la défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- l'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents.

Pour la CGT, seule une politique volontariste de création d'emplois stables et pérennes dans le secteur industriel et dans la fonction publique, de réduction du temps de travail et d'augmentation des salaires sur la base d'un SMIC à 1 800€ permettra de mettre un terme à l'austérité subie au quotidien par les salariés et à assurer le développement des services publics nécessaires aux usagers.

Nous appelons les personnels à se mobiliser le 12 septembre prochain contre la politique d'austérité et de casse du code du travail et des statuts, pour la justice sociale et des droits plus protecteurs pour les salariés du privé et du public.